



Département du Haut-Rhin
COMMUNE DE BANTZENHEIM
Conseil municipal du 17 janvier 2023 à 19h00

AVIS D’AFFICHAGE
Liste des délibérations

Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT, Edith ZANINETTI, Frédéric BRENDER, Martine LUTHRINGER, Jean-Luc LINDECKER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Linda MANA, Céline MIEHE, Daniel GODINAT, Claire RADZUWEIT, Erika HELM-KUPPEK, Bernard RAILLARD, Guillaume SEVIN

Membre excusé :

Anne MANDRAS procuration à Céline MIEHE

Secrétaire de séance :

Vanessa MEYER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
--

1. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 abstentions (Bernard RAILLARD et Guillaume SEVIN) approuve le procès-verbal du 13 décembre 2022.

3. Création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 contre (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD) :

- décide de créer un emploi permanent d'agent de maîtrise, à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures, à compter du 1er février 2023 ;
- dit que les crédits nécessaires figurent au budget principal ;
- autorise M. le Maire à accomplir toutes formalités y afférentes et à signer tout document à cet effet.

4. Création de deux emplois permanents d'adjoints techniques

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour, 1 abstention (Bernard RAILLARD) et 1 contre (Guillaume SEVIN) :

- décide de créer deux emplois permanents d'adjoints techniques, à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures ;
- dit que les crédits nécessaires figurent au budget principal ;
- autorise M. le Maire à accomplir toutes formalités y afférentes et à signer tout document à cet effet.

5. Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 abstentions (Bernard RAILLARD, Guillaume SEVIN) :

- décide de créer un emploi permanent d'adjoint administratif, à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures ;
- dit que les crédits nécessaires figurent au budget principal ;
- autorise M. le Maire à accomplir toutes formalités y afférentes et à signer tout document à cet effet.

6. Organisation du temps de travail et mise en conformité aux 1607 heures

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- décide, qu'à compter du 18/01/2023, le décompte du temps de travail des agents publics est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

7. Nomination d'un(e) suppléant(e) à l'AFUT Sud-Alsace (Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 16 voix pour et 1 contre (Guillaume SEVIN) désigne M. Pierre REMY comme délégué suppléant.

8. Motion relative au projet de fermeture du lycée Charles de Gaulle de Pulversheim

L'ensemble du conseil municipal se joint au vœu de Mulhouse Alsace agglomération.

9. Rédaction des baux professionnels du pôle médical

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- autorise Monsieur le Maire ou tout adjoint délégué à signer les baux professionnels du pôle médical chez le notaire proposé ;
- dit que le coût de la rédaction du bail sera égal au montant d'un mois de loyer TTC (TVA à 20 %) et 25 euros de frais d'enregistrement à la charge de la commune.

10. Délégation de signature : information

Le conseil municipal prend acte des informations.

11. Informations communiquées par les Adjointes

Le conseil municipal prend acte des informations.

12. Divers

Le conseil municipal prend acte des informations.

A Bantzenheim, le 23/01/2023

Le Maire
M. Roland ONIMUS

